



S * N * G * A * F

SYNDICAT DES NAVIGANTS DU GROUPE AIR FRANCE

Madame Anne RIGAIL
Directrice Générale Air France

Monsieur Patrice TIZON
Directeur Général des Ressources Humaines Air France

Roissy CDG le 2 Novembre 2022

Madame la Directrice Générale,
Monsieur le Directeur Général des Ressources Humaines,

Nos deux Organisations Syndicales vous ont adressé un courrier en date du 28 Octobre 2022. Vous nous avez répondu le 31 Octobre 2022 et vous nous informez de votre renonciation à mettre en œuvre unilatéralement la modification des compositions d'équipage au 1er janvier 2023.

Nous prenons acte de votre proposition et nos deux Organisations Syndicales poursuivront bien évidemment la négociation d'un nouvel Accord Collectif PNC avec vous.

Nous tenons à vous préciser ici que notre position n'a pas évolué, et que nous vous demandons d'organiser, dans les plus brefs délais, une réunion afin de trouver une solution de contractualisation temporaire de nos accords.

Dans cette attente, toute modification unilatérale du contenu de l'Accord Collectif PNC 2017-2022 prolongé par Note de Direction sera considérée comme une rupture de la négociation loyale et entraînera de facto le dépôt immédiat d'un préavis de grève.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Anne Vildy Sarocchi
Secrétaire Générale UNAC

Sébastien Portal
Secrétaire Général SNGAF

A. Sarocchi

S. Portal